



FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS : Auto-école E2609500070 • CSSR R2609500030 • Centre ECSR F2609500010

CRITÈRE 2.2 • INFORMATION DU PUBLIC

L'évaluation de départ et le suivi

1. Objectif et moment

L'évaluation initiale intervient avant la signature du contrat de formation au permis B. Elle permet d'estimer un volume de formation adapté au candidat. Elle ne constitue ni une sélection à l'entrée, ni un examen psychotechnique, ni une garantie de réussite.

2. Moyens et organisation

L'enseignant utilise la fiche papier « Évaluation de départ B - fiche élève » Codes Rousseau. L'entretien et les exercices guidés permettent d'observer les aptitudes initiales. La durée du rendez-vous est communiquée lors de la réservation et la durée effective est portée sur le compte rendu. L'évaluation est habituellement proposée sous un jour, selon disponibilités. Tarif en supplément : 56 € en manuelle, 60 € en automatique.

3. Ce qui est observé

Expérience antérieure ; connaissances du véhicule ; attitude face à l'apprentissage et à la sécurité ; installation, démarrage et manipulation du volant ; compréhension et mémoire ; perception, observation, orientation et regard ; réactions émotionnelles. Les exercices sont adaptés au niveau et interrompus si les conditions de sécurité l'exigent. Les besoins d'adaptation sont examinés avec le référent handicap.



FORMAROUTE

AUTO-ÉCOLE • CSSR • CENTRE DE FORMATION ECSR

4 avenue Jean Jaurès - 95330 Domont

01 34 19 83 26 • formaroute95@gmail.com

www.formaroute.fr

AGRÉMENTS : Auto-école E2609500070 • CSSR R2609500030 • Centre ECSR F2609500010

4. Cotation et restitution

L'enseignant renseigne les rubriques et applique la grille de cotation du support utilisé. Il explique les résultats, les points d'appui, les difficultés et le volume prévisionnel proposé. Le candidat peut poser des questions. Le nombre d'heures proposé est individualisé, respecte les minima applicables et peut évoluer avec la progression.

5. Compte rendu remis au candidat

La fiche doit comporter : identité du candidat ; date et durée de l'évaluation ; moyens utilisés ; résultats et observations ; estimation du volume ; proposition retenue ; nom de l'enseignant et numéro de son autorisation d'enseigner. La prise de connaissance est formalisée par les signatures prévues sur le support, y compris celle du représentant légal lorsque nécessaire. Une copie est remise au candidat et l'autre conservée dans son dossier.

6. Pendant la formation et avant l'examen

L'enseignant fixe les objectifs, observe la réalisation, échange avec l'élève et reporte les acquis et les points à reprendre dans le suivi. Un bilan permet d'ajuster rythme et volume si nécessaire. Avant l'examen, la préparation apprécie sécurité, autonomie, observation, maîtrise et régularité. Les heures supplémentaires éventuelles sont expliquées et convenues avec l'élève.

Référence : arrêté du 26 février 2018, référentiel du label, critère 2.2 ; support papier Codes Rousseau utilisé par l'établissement.